

## PUBLIER SUR INTERNET

---

**Monsieur Pong**

Mesdames, Messieurs et mes chats, c'est l'heure des résultats du concours de l'animal le plus mignon !

**Le Chat**

Oh, comment peux-tu espérer gagner, Mitzi ? Avec cette photo de Poupy, un vulgaire chien.

**Noah**

T'es jaloux parce qu'on a choisi une photo du chien de mamie plutôt que toi.

**Monsieur Pong**

La troisième place est attribuée à... Rose !

**Noah**

Oh ! Trop mignon ce hamster !

**Mitzi**

Mais c'est pas vrai ! Encore Rose.

**Noah**

Ouais, ouais, ouais... Oh là là ! De toute façon, j'aime pas les hamsters.

**Monsieur Pong**

Et le deuxième prix est attribué à... Mitzi !

**Mitzi**

Oui ! Youpi !

**Le Chat**

Bravo Mitzi. Mais enfin, quand même. Poupy ! Pourquoi pas une souris pendant qu'on y est.

**Monsieur Pong**

Le premier prix est attribué à... Sasha Lacolette !

**Noah**

Oh ! Mais Le Chat, c'est toi quand t'étais chaton ! Et ce doudou...

**Mitzi**

C'est une souris !

**Le Chat**

Mais enfin, ce n'est pas moi ! Voyons !

**Mitzi**

Mais si ! Regarde ta petite tache blanche sous la patte.

**Noah**

Mais oui.

**Le Chat**

Et d'abord, qui est ce Sasha que je ne connais même pas ?! Et comment a-t-il eu cette photo ?

**Sasha**

Moi, j'adore les animaux et je collectionne les photos que je trouve partout dans la toile. C'est comme ça que j'ai trouvé ce chat trop mignon et que j'ai gagné.

**Le Chat**

Monsieur Pong, il l'a volée cette photo ! Et ce n'est même pas lui qui l'a prise.

**Monsieur Pong**

Ah, mmm...

**Voix off**

Lorsqu'une photo est publiée sur la toile même si on ne la partage qu'avec ses amis, on ne sait pas ce qu'elle va devenir. Si quelqu'un l'aime beaucoup, il aura peut-être lui aussi envie de la partager avec ses proches et ainsi de suite. Un inconnu peut ainsi la voir et décider de la publier à nouveau même longtemps après. Mais il existe des lois pour protéger la vie privée sur Internet. Il est interdit de mettre en ligne une image, une vidéo ou un enregistrement de voix sans que la personne concernée ait donné

son accord. Si l'internaute qui l'a publiée refuse de retirer le fichier, on peut s'adresser à un juge qui l'y obligera. Dans tous les cas, il est important de bien réfléchir aux images personnelles que l'on publie sur la toile.

**Le Chat**

Oui, mais moi, je n'ai jamais publié cette image. Je me demande comment elle est arrivée dans la toile.

**Mamie**

Coucou mes petits lapins ! Vous avez vu la photo qui a gagné le concours du mois ? J'avais même oublié que j'avais publié cette photo y a très longtemps.

**Mitzi et Noah**

Quoi ?!

**Mamie**

Ah, il était tellement mignon à cette époque. Et puis, au début d'Internet, on ne connaissait pas toutes les règles.

**Le Chat**

Finalement, elle n'est pas si mal cette photo. Et je vous avais bien dit que j'étais beaucoup plus mignon que Poupy.

**Mamie**

Allez, mes petits loulous. Après toutes ces émotions, tout le monde se déconnecte.